

Prague, le 25 Janvier 1879.

Monsieur et très honoré confrère,

Ci-joint vous trouverez les amendements de votre rapport
de venue que vous avez proposé dans votre lettre du
8 Janvier, et autres propositions en vni. Je suis que vous serez
meilleurement d'accord avec moi. Dans ce cas je vous prie de
m'en avertir, afin que je puisse faire écrire et légaliser l'exem-
plaire du rapport que je dois vous envoyer. Je puis je vous prie
de me communiquer l'adresse du Consul ou Consul général
du Portugal à Hambourg. L'ordre que celui-ci sera averti
et autorisé par votre gouvernement, de se charger de l'envoi
des raiises au Portugal, jusqu'à la fin du mois d'Août le
plus tard.

Je vous serais très obligé si vous pourriez m'envoyer
un exemplaire des travaux de M^{rs}. Machado et Fialho.
Je voudrais recevoir le catalogue de graines de votre jardin.
Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments les plus distingués

de

vosre

Maurice Wilkomirz

Contrats de vente.



1. - - - - - un herbier - - - - -
qui se compose de 10000, c'est à dire dix mille espèces
de plantes spontanées en 100000 d'habitants à peu près.

4. - - - - - Deux mille francs, aussitôt qu'il
eût reçu la première partie de l'herbier et les cinq mille fr.
restants par prestation annuelle jamais inférieure à mille
fr.

- 6 et 7 peuvent être omis.

8. (6) - - - - -
Les deux exemplaires doivent être signés par - - - acheteur.
La signature de chacun des deux contractans doit être reconnue
(légalisée) par un tribunal ou employé de Justice de son
pays. (Le reste du paragraphe sera omis).

10. (8). L'exemplaire du tout est envoyé par Mr. le professeur
Manoel Willkomm au Jardin botanique de Coimbra
doit être légalisée par l'ambassade portugaise à Vienne.
~~Le contraire~~ exemplaire envoyé par le Jardin bota-
nique de Coimbra à Mr. Willkomm doit porter la légalisation
de l'ambassade ~~ou du consulat~~ ~~aut~~ d'Autriche-Hongrie
à Lisbonne.